



# COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



12 avril 2004  
**DC2004-003**

## **MODALITÉS DE FINANCEMENT EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE**

### **Note d'étape**

Vous trouverez ci-joint un document intitulé « Modalités de financement en vue de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire » préparé par les services de la Banque mondiale en vue de la réunion du Comité du développement prévue pour le 25 avril 2004. L'examen de ce rapport est prévu au point I de l'Ordre du jour provisoire.

\* \* \*

**MODALITÉS DE FINANCEMENT EN VUE DE LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE :  
NOTE D'ÉTAPE**

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT  
25 AVRIL 2004

**MODALITÉS DE FINANCEMENT EN VUE DE LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE  
NOTE D'ÉTAPE**

Etablie par les services de la Banque mondiale  
en coopération avec les services du FMI

**Table des matières**

**Résumé analytique**

<b>I.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>Des ressources pour le développement .....</b>	<b>2</b>
	<b>A. Le défi de la réalisation des ODM.....</b>	<b>2</b>
	<b>B. Que faudra-t-il faire pour réaliser les ODM ?.....</b>	<b>3</b>
	<b>C. Le rôle de l'aide publique au développement .....</b>	<b>4</b>
<b>III.</b>	<b>Options proposées pour mobiliser des ressources en vue de la réalisation des ODM.....</b>	<b>6</b>
	<b>A. Tenir les engagements de Monterrey .....</b>	<b>6</b>
	<b>B. Concentrer les flux d'aide en début de période : le Mécanisme international de financement.....</b>	<b>7</b>
	<b>C. Propositions de fiscalité mondiale.....</b>	<b>13</b>
	<b>D. Accroître le degré d'adaptation et la souplesse de l'aide.....</b>	<b>15</b>
<b>IV.</b>	<b>Travaux en cours .....</b>	<b>18</b>
	<b>Annexe : Le Mécanisme international de financement</b>	

**Modalités de financement en vue de la réalisation  
des Objectifs de développement pour le Millénaire :  
Note d'étape**

**Résumé analytique**

i. Le présent document décrit les travaux entrepris en vue de définir des modalités de financement qui pourraient aider à mobiliser des ressources aux fins de la réalisation des ODM. Il est largement admis qu'il est besoin de continuer les travaux consacrés à l'élaboration d'un système efficace de financement international du développement si l'on veut atteindre les ODM. Les objectifs clés sont les suivants : une augmentation des volumes d'aide de manière à répondre à l'ampleur des besoins à satisfaire et des résultats obtenus ; des flux d'aide fiables pour faciliter les investissements à long terme dans le développement fondamental ; des mécanismes de financement plus souples pour prendre en compte les situations très différentes des pays.

ii. Les besoins de financement à satisfaire pour atteindre les ODM sont substantiels, et ils sont loin d'être satisfaits. L'aide publique au développement est essentielle, en particulier pour les pays les plus pauvres, qui obtiennent de sources de financement du développement hors APD nettement moins de ressources que les pays à revenu intermédiaire, notamment sous forme d'investissements étrangers directs et d'envois de fonds de travailleurs à l'étranger. Bien qu'il ait été possible d'accroître dans une certaine mesure les engagements d'aide pris aux fins de la réalisation des ODM, il reste beaucoup à faire pour combler le déficit de financement. Il faudra mener une action concertée pour accroître le volume de l'aide et pour traduire les engagements qui ont été pris en fonds utilisables.

iii. Outre les efforts déployés pour accroître le volume de ressources disponibles, un vaste programme a été établi, qui vise à améliorer l'efficacité avec laquelle l'aide est utilisée, et les récents débats sur le financement public du développement ont élargi l'éventail des modalités de financement envisagées au-delà de l'aide traditionnelle. Le calendrier prévu pour la réalisation des ODM — à l'horizon 2015 — incite à examiner les moyens de concentrer au début de cette période les engagements d'aide dans l'idée que les bénéfices économiques et sociaux des investissements d'aide sont plus élevés que le coût des fonds empruntés. La plus détaillée des approches est le Mécanisme international de financement (IFF) proposé par le Royaume-Uni. En tant que moyen d'accroître nettement les flux d'aide à court terme par le biais des circuits existants, l'IFF — qui, fondamentalement, utilise les engagements légalement contraignants pris par les bailleurs de fonds pour garantir des emprunts notés AAA effectués sur le marché pour financer le développement — paraît techniquement faisable. Pour qu'elle soit réalisable en pratique, il est indispensable que les obligations créées aient un vaste et solide soutien politique et que les questions relatives au traitement des engagements sur le plan financier soient réglées par les autorités nationales. Les travaux qui seront consacrés à ces questions et d'autres aspects techniques de la FFI pourraient aussi examiner d'autres structures fondées sur les mêmes principes.

iv. Les options retenues dans le domaine de la fiscalité mondiale, autre série de propositions visant à accroître les flux de financement en faveur du développement, pourraient en principe offrir un moyen de générer des flux importants sur une base raisonnablement fiable. Etant donné qu'il faut limiter les possibilités d'évasion fiscale dans le

cadre des systèmes de fiscalité internationale, la plupart de ces options exigeraient un large soutien qu'elles n'ont pas à ce jour.

v. Il est aussi nécessaire de poursuivre l'élaboration de mécanismes permettant d'accroître la souplesse et l'efficacité des flux d'aide existants. Ce sujet est vaste, mais des travaux ont été entrepris dans deux domaines principaux liés aux instruments de financement. Tout d'abord, il importe d'adapter les formes et la concessionnalité de l'aide aux besoins des pays pauvres pour offrir à ceux-ci des financements plus souples lorsqu'ils sont surendettés ou subissent des chocs exogènes. En second lieu, il faudrait envisager d'accorder des conditions concessionnelles de manière anticipée pour promouvoir la réalisation des ODM, par exemple en offrant des financements mixtes faisant intervenir différents degrés de concessionnalité pour les investissements sociaux présentant des externalités régionales ou mondiales importantes (comme les investissements dans la prévention de maladies) ou en finançant les besoins liés aux ODM si besoin est dans des pays qui ne sont normalement pas admissibles à obtenir des financements concessionnels. Les travaux consacrés à différents aspects de cet ensemble de questions par la Banque et le FMI devraient déboucher sur la formulation d'options et de propositions plus détaillées dans les mois qui viennent.



**Modalités de financement en vue de la réalisation  
des Objectifs de développement pour le Millénaire  
Note d'étape**

**I. Introduction**

1. Lors des Assemblées annuelles de 2003, le Comité du développement a prié « la Banque de collaborer avec le FMI pour examiner le bien-fondé des formules envisageables, un mécanisme international de financement par exemple, pour mobiliser l'important surcroît de ressources qui seront nécessaires à moyen terme et qui pourront effectivement servir à obtenir des résultats concrets et accélérer les progrès en direction des ODM<sup>1</sup>. »

2. Le Comité du développement a formulé cette demande dans le contexte plus large des travaux consacrés à l'architecture de l'aide au développement, évoqués dans le communiqué du Comité monétaire et financier international (CMFI) du Conseil des gouverneurs du FMI. Le CMFI a appelé « le FMI à coopérer avec la Banque mondiale aux travaux sur l'efficacité de l'aide, la capacité d'absorption et les mécanismes d'évaluation fondés sur les résultats, ainsi qu'à l'examen des avantages des diverses options et mécanismes de financement tels qu'une facilité de financement internationale, qui visent à mobiliser le surcroît substantiel de ressources nécessaire à moyen terme<sup>2</sup>. » Les conclusions des travaux réalisés conjointement par la Banque et le FMI pour répondre à cette demande doivent être présentées à l'occasion des Assemblées annuelles de 2004.

3. Le présent document rend compte des travaux menés pour explorer des moyens de mobiliser des financements en vue de la réalisation des ODM. Le moyen le plus évident pour ce faire consisterait à accroître le niveau de l'aide publique au développement ; le présent document expose brièvement les besoins devant être satisfaits pour atteindre les ODM et les mesures prises pour concrétiser les engagements découlant du consensus de Monterrey. Une deuxième approche consisterait à concentrer les décaissements au titre de l'aide en début de période, comme le propose le Royaume-Uni dans le cadre du Mécanisme international de financement, dans l'idée que les bénéfices économiques et sociaux des investissements d'aide sont plus élevés que le coût des fonds empruntés. Troisièmement, il serait possible d'accroître les flux de financement au titre du développement par le biais de mécanismes mondiaux comme la perception de taxes mondiales. Quatrièmement, il serait aussi possible d'accroître la souplesse et l'efficacité des flux d'aide existants en ajustant les niveaux de concessionnalité en fonction de la situation et des besoins des pays. Les travaux actuellement consacrés à chacune de ces quatre approches de l'accroissement de l'efficacité du financement sont examinés ci-après.

4. Il convient de noter que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un vaste programme dont les éléments sont interconnectés. Il faut signaler en particulier le Global Monitoring Report 2004 qui, lui aussi, a été préparé pour les Réunions de printemps, et qui évalue les progrès accomplis au plan de l'action à mener et des mesures prises pour promouvoir les ODM et les réalisations connexes en termes de développement. Les travaux consacrés à l'adaptation des degrés de concessionnalité en fonction de la situation de chaque pays se poursuit dans le contexte de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA et de la

---

<sup>1</sup> Communiqué du Comité du développement, 22 septembre 2003, par. 3.

<sup>2</sup> Communiqué du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, 21 septembre 2003, par. 17.

stratégie à moyen terme de la Banque. D'autre part, des travaux fondés sur le rapport intitulé « Apporter aux pays appliquant de bonnes politiques un financement suffisant et adapté<sup>3</sup> », examiné aux réunions du Comité du développement l'automne dernier, approfondiront l'évaluation des besoins des pays et détermineront les financements appropriés pour certains pays pilotes.

## II. Des ressources pour le développement

### A. Le défi de la réalisation des ODM

5. Le Global Monitoring Report 2004 soumis au Comité du développement passe en revue les progrès accomplis au plan de l'action à mener et des mesures prises pour promouvoir les ODM et les réalisations connexes en termes de développement. Comme le montre clairement ce rapport, les ODM présentent un immense défi, qui exigera l'accomplissement de progrès plus rapides dans un ensemble de domaines difficiles. Si les tendances actuelles et les prévisions de croissance actuellement se maintiennent, le monde pourra atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'extrême pauvreté. Cependant, certains pays piétinent et d'autres courent un risque élevé de ne pas atteindre l'objectif. Les dérapages sont particulièrement importants en Afrique subsaharienne ; seulement huit pays de cette région, qui comptent environ 15% de la population du continent, pourraient atteindre l'ODM relatif à la pauvreté monétaire.

6. Les tendances mondiales et régionales masquent des variations considérables entre les pays. L'Asie de l'Est en est un bon exemple : elle comprend, d'un côté, des pays comme la Chine et la Thaïlande qui atteindront sous peu plusieurs ODM et, d'un autre côté, des pays à faible revenu comme le Cambodge et la Papouasie-Nouvelle-Guinée dont les perspectives ne sont guère souriantes en ce domaine.

7. Les pays à revenu intermédiaire sont généralement mieux placés que les pays à faible revenu pour atteindre les ODM, et nombre d'entre eux ont déjà atteint certains ODM ou sont en bonne voie pour les atteindre. Un certain nombre de pays sont cependant à la traîne en ce qui concerne les ODM autres que la pauvreté monétaire comme la mortalité infantile.

8. Les succès enregistrés antérieurement au plan du développement donnent néanmoins des raisons d'être optimiste. Les politiques des pays en développement s'améliorent clairement et les valeurs prises par les indicateurs pour les cinq dernières années font apparaître une amélioration dans toutes les régions, bien qu'à des degrés divers. L'amélioration des cadres de l'action publique crée un environnement plus favorable à une utilisation meilleure, plus efficace, de l'aide au développement. Si ces résultats sont encourageants, le rythme des réformes devra toutefois s'accélérer pour qu'il soit possible d'atteindre les ODM, en particulier dans les pays à faible revenu et en Afrique subsaharienne. Il existe aussi un large accord sur le cadre de développement nécessaire pour atteindre les ODM au niveau des pays. Dans de nombreux pays, la qualité des politiques, des institutions et de la gouvernance est telle que des injections importantes et immédiates de financements extérieurs pourraient accélérer les progrès en direction des ODM. Dans d'autres, l'amélioration des politiques parallèlement à la fourniture d'une aide de meilleure qualité permettront de se rapprocher plus rapidement des ODM. Dans d'autres encore, il faudra

---

<sup>3</sup> DC2003-0016, 13 septembre 2003.



considérablement améliorer les politiques et la gouvernance pour que l'aide puisse être utilisée efficacement et productivement.

## **B. Que faudra-t-il faire pour réaliser les ODM ?**

9. L'effort à fournir pour atteindre les ODM et le rôle de l'aide et des financements extérieurs publics, auxquels est essentiellement consacrée la présente note, doivent être examinés dans le contexte de tous les flux notables destinés aux pays en développement. À long terme, la pauvreté sera réduite par une croissance bien établie et dynamique entraînée, fondamentalement, par les flux de capitaux et de revenus privés. Comme il est largement admis, le développement et la libéralisation du commerce procureront des avantages substantiels aux pays en développement comme aux pays développés et généreront des surcroûts importants de revenus réels à l'échelle mondiale. Les investissements étrangers directs (IED) sont la principale source de financement extérieur des pays en développement. Bien que les flux d'IED vers les pays en développement soient importants et que les perspectives d'accroissement de ces flux soient prometteuses, les IED sont fortement concentrés dans un nombre relativement restreint de pays en développement à revenu intermédiaire. Les envois de fonds de travailleurs à l'étranger sont, quant à eux, la deuxième source de flux financiers vers les pays en développement après les IED, et représentent plus du double des financements publics. Les envois de fonds, contrairement aux IED, sont une source relativement stable et croissante d'entrées de fonds dans les pays en développement, bien qu'ils soient aussi inégalement répartis entre les pays bénéficiaires.

10. La promotion d'une croissance bien établie et dynamique est l'élément central de la stratégie retenue pour promouvoir les ODM et les réalisations connexes en termes de développement. La croissance réduit directement la pauvreté et accroît (et libère) des ressources qui peuvent servir à atteindre les objectifs non monétaires. La croissance économique devra donc être plus forte que par le passé dans de nombreux pays en développement.

11. Cet objectif est ambitieux mais réalisable. Depuis 1990, les pays en développement ont, en moyenne, connu une croissance par habitant plus forte que les pays développés. Quinze pays d'Afrique subsaharienne affichent des taux de croissance supérieurs à 4 % depuis le milieu des années 90. Il faut maintenant accélérer le rythme des réformes des politiques et de la gouvernance dans tous les pays en développement pour donner un élan aux investissements privés et à la croissance. Il faut aussi que les pays en développement accroissent leurs investissements dans les infrastructures et dans les secteurs sociaux.

12. Les infrastructures jouent un double rôle crucial pour la réalisation des ODM. Elles sont un facteur important du climat de l'investissement ; elles contribuent à la réalisation des ODM en stimulant la croissance et, partant, en réduisant la pauvreté. Par ailleurs, des infrastructures fiables et d'un coût abordable contribuent directement à la réalisation des ODM en assurant ou en soutenant la fourniture de services clés. Pourtant, comme le montre clairement le Global Monitoring Report, les services d'infrastructure dans les pays en développement ne sont pas assurés partout et sont de qualité très variable. Ces insuffisances sont particulièrement importantes dans les pays à faible revenu et elles sont notables dans les pays à revenu intermédiaire. L'élimination des carences observées en ce qui concerne l'accès à ces services et leur qualité exigera une augmentation sensible des investissements et des dépenses connexes.

13. Les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux autres activités de développement humain dans les pays en développement se sont accrues au cours de la décennie écoulée. Cette tendance témoigne de la détermination croissante des gouvernements des pays en développement à atteindre les objectifs de développement humain. Il faudra accroître les dépenses dans ces secteurs ainsi que les dépenses consacrées aux infrastructures prioritaires connexes comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement pour pouvoir atteindre les ODM, en particulier dans les pays à faible revenu.

14. L'essentiel des ressources nécessaires pour satisfaire ces besoins de financement devra venir de sources intérieures, ce qui témoigne de l'importance de la croissance et de la mobilisation de capitaux intérieurs. Les flux privés, dont les investissements étrangers directs et les envois de fonds de travailleurs à l'étranger, peuvent constituer des sources complémentaires importantes de financement, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire. L'aide publique au développement (APD) est la source majeure de financement extérieur des pays les plus pauvres, et contribue pour 12 % au financement des investissements. La contribution relative de l'APD diminue régulièrement, en revanche, dans les pays à revenu intermédiaire. L'APD et les emprunts nets aux banques multilatérales financent maintenant moins de 2 % des dépenses d'investissement dans les pays à revenu intermédiaire.

### **C. Le rôle de l'aide publique au développement**

15. L'aide publique au développement a servi de catalyseur en contribuant à la définition des évolutions nécessaires, et les comparaisons entre pays montrent qu'elle a été efficace dans les pays poursuivant des politiques judicieuses ; elle a contribué dans une mesure importante à l'effort de réduction de la pauvreté en appuyant, en cimentant et, souvent, en aidant à donner forme aux réformes nécessaires.

16. Les pays à faible revenu sont ceux qui ont le plus besoin d'aide et qui ont besoin du plus gros volume d'aide, et il est probable que cette situation perdurera au-delà de 2015. La plupart de ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne. Ils sont loin de pouvoir atteindre les ODM, ils risquent de dépasser leur niveau d'endettement tolérable et ils sont vulnérables aux chocs. Tous les pays n'ont pas la même capacité de gestion et d'absorption d'un surcroît d'aide mais leurs cadres d'action réglementaire s'améliorent progressivement. Beaucoup de pays seront capables à court terme d'utiliser efficacement des flux d'aide accrus tandis que d'autres auront besoin de plus de temps pour investir dans le développement de leurs capacités et dans des systèmes de prestations mieux établis.

17. Les problèmes qui se posent dans les LICUS et les pays sortant d'un conflit dépassent largement le cadre du programme social : l'apport de gros volumes d'aide risque de ne pas être efficace, mais il est possible d'utiliser les circuits non gouvernementaux pour cibler l'aide sur les besoins humains fondamentaux, tout en renforçant les capacités pour leur permettre d'absorber efficacement de plus gros volumes d'aide.

18. Le problème que pose la définition d'un financement concessionnel approprié se pose aussi dans le cas des pays à financement mixte et des pays « ni BIRD ni IDA », c'est-à-dire des pays dont le niveau de revenu est trop élevé pour qu'ils puissent être admis à bénéficier de crédits de l'IDA mais dont la solvabilité est trop précaire pour qu'ils puissent prétendre à des prêts de la BIRD. Etant donné la grande diversité des conditions qui règnent dans ces pays, il faudra commencer par analyser de manière plus systématique leurs besoins pour regrouper

ces pays en une liste taxonomique. Celle-ci servira ensuite de base à l'élaboration d'approches de financement mieux adaptées aux diverses situations des pays et permettra à ceux-ci de progresser plus rapidement en direction de mécanismes du marché.

19. Les pays à revenu intermédiaire présentent d'importantes poches de pauvreté et de grands besoins dans le domaine social, y compris les infrastructures sociales. Ils sont dotés de cadres de politiques relativement satisfaisants et peuvent tirer parti de leurs succès passés. Cependant, beaucoup sont confrontés à des contraintes budgétaires et leur niveau de revenu par habitant est encore relativement bas. Dans ces pays également, une aide bien ciblée peut constituer un puissant catalyseur de l'accélération des progrès vers la réalisation des ODM.

### Flux d'aide

	Population	RNB par habitant	Proportion du nombre total de pauvres dans le monde (moins de USD 1/jour)	Flux publics nets (y compris les dons)
Groupes de pays	En milliards	USD	En %	USD milliards
	2002	2002	1990s	2001
à revenu intermédiaire	2,6	1 967	30	8,2
à financement mixte (IDA & BIRD)	1,6	501	40	5,5
IDA	0,7	354	20	13,1
IDA/LICUS	0,3	331	10	1,4

20. Le rapport soumis par la Banque en septembre 2003 au Comité du développement (*Apporter aux pays appliquant de bonnes politiques un financement suffisant et adapté*) aboutit à la conclusion que, selon une estimation prudente, un surcroît initial de 30 milliards de dollars par an pourrait être utilisé efficacement par les pays bénéficiaires. À mesure que les pays amélioreront leurs politiques et leur gouvernance et renforceront leurs capacités, le montant de l'aide susceptible d'être utilisé efficacement à moyen terme augmentera pour atteindre plus de 50 milliards de dollars par an<sup>4</sup>. À ce montant, il faut aussi ajouter les financements qui seront nécessaires pour atténuer l'impact des chocs exogènes sur les pays à faible revenu et financer les biens publics mondiaux essentiels. Des travaux ont été entrepris en vue d'évaluer avec plus de précision ce déficit de financement.

21. L'expérience et les informations en retour générées par les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et l'examen des priorités sectorielles dans des domaines comme la santé et l'éducation donnent à penser qu'il serait maintenant beaucoup plus opportun qu'il ne l'a jamais été d'accroître l'envergure de l'aide pour faciliter la réalisation des ODM. On a pu récemment constater, à la lumière de l'expérience acquise au niveau national et sectoriel, que même lorsque tous s'accordent sur l'ampleur des besoins de financement et leur ciblage, et sur leur efficacité, l'aide fournie n'est toujours pas suffisante

<sup>4</sup> Selon d'autres estimations, il faudra probablement disposer d'un montant égal ou supérieur à 50 milliards de dollars pour soutenir la réalisation de progrès adéquats en direction des ODM. Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (Zedillo et autres, 2001); « Goals for Development : History, Prospects, Costs (Devajaran, Swanson, Miller, 2002); Rapport intérimaire de l'Equipe spéciale I sur la pauvreté et le développement économique (2004) du Projet du Millénaire.

pour répondre aux besoins. Il faut un certain temps pour que les flux d'aide deviennent pleinement opérationnels et aient un impact sur le terrain. Le plus urgent maintenant est d'accroître sans tarder l'APD traditionnelle pour pouvoir obtenir des résultats d'ici à 2015.

22. Il faudra manifestement fournir un surcroît d'aide nettement plus important : une aide plus volumineuse, concentrée dans une plus large mesure en début de période, de meilleure qualité, prévisible et durable. Des engagements précoces et fiables contribueraient à créer un cercle vertueux en encourageant et en pérennisant des réformes plus profondes qui rendraient l'aide encore plus productive.

### **III. Options proposées pour mobiliser des ressources en vue de la réalisation des ODM**

23. En conséquence, fondamentalement, le meilleur moyen d'accroître les flux d'aide est simplement d'obtenir plus d'aide, de faire en sorte que la communauté internationale accroisse l'ADP et tienne les engagements pris dans le cadre du consensus de Monterrey, qui exhorte les pays développés à prendre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD en faveur des pays en développement<sup>5</sup>. Il est clair, néanmoins, qu'il y a un fossé entre les besoins et les capacités d'absorption, d'une part, et les flux d'aide qui pourraient se matérialiser, d'autre part. La présente section commence par récapituler les perspectives en matière d'accroissement des flux d'aide, puis examine les propositions et les travaux menés dans trois domaines : les propositions qui visent à concentrer en début de période l'aide découlant d'engagements futurs ; une fiscalité mondiale à des fins de développement ; des suggestions d'assouplissement de la structure et du niveau de concessionnalité de l'aide existante.

#### **A. Tenir les engagements de Monterrey**

24. Après avoir fortement chuté au cours de la deuxième moitié des années 90, les volumes d'aide ont augmenté en 2002. Les flux nets d'APD, tels qu'estimés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, sont passés de 52 milliards de dollars en 2001 à 58 milliards en 2002. Le ratio APD/RNB des bailleurs de fonds, qui était tombé de 0,34 % au début des années 90 à 0,22 % en 2001, est remonté à 0,23 % en 2002. Les volumes d'aide devraient continuer d'augmenter à mesure que les membres du CAD honorent les engagements pris à Monterrey. Ces derniers, qui doivent faire l'objet de mesures législatives dans chaque pays bailleur de fonds, améliorent grandement et de manière prometteuse les perspectives d'obtenir des financements adéquats qui permettront de progresser en direction des ODM. Si les engagements pris par les bailleurs de fonds à la Conférence de Monterrey en mars 2002, ou depuis lors, sont tenus, le montant total de l'APD devrait augmenter d'environ 18,5 milliards de dollars par rapport à 2002 (32 % en valeur réelle), pour passer de 58 à 77 milliards de dollars<sup>6</sup>. Cela aurait pour effet de porter le ratio APD/RNB à 0,29 % d'ici à 2006.

25. Bien qu'encourageant, cet accroissement est encore loin de répondre aux besoins. De plus, une proportion plus grande de l'aide devra être fournie sous forme de disponibilités, selon des modalités flexibles et à hauteur de montants prévisibles, de façon qu'elle puisse être déployée conformément aux priorités des pays pour financer le coût de la réalisation des ODM. Comme l'indique le Global Monitoring Report 2004, la proportion de l'aide fournie

<sup>5</sup> Résultat final de la Conférence internationale sur le financement du développement, adopté par acclamation au Sommet de la Conférence internationale sur le financement du développement le 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique).

<sup>6</sup> OCDE, 2004. Les montants sont exprimés aux prix et aux taux de change de 2002.

sous forme de disponibilités et à des conditions souples diminue régulièrement depuis le début des années 80 et est inférieure à 30 % aujourd'hui<sup>7</sup>. Il faudrait inverser cette tendance.

26. Il existe aussi une grande marge de manœuvre pour accroître l'efficacité de l'aide en l'alignant mieux sur les priorités de développement des bénéficiaires telles qu'elles ressortent des stratégies de réduction de la pauvreté définies et pilotées par les pays et d'autres cadres de développement — et aussi en harmonisant les politiques et les pratiques des bailleurs de fonds. Il est largement admis que les approches multilatérales coopératives abaissent le coût des transactions et les rigidités créées par la poursuite d'initiatives parallèles par de multiples bailleurs de fonds. Dans ce contexte, il sera essentiel de reconstituer les ressources des mécanismes concessionnels multilatéraux existants pour pouvoir concrétiser les engagements d'aide en résultats au niveau des ODM. Les bailleurs de fonds ont déjà lancé ce processus, dans le cadre de plusieurs débats importants et simultanés. Les négociations portant sur la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA et la dixième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement ont commencé en février 2004. Les négociations en vue de la reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement (ADF IX) sont en cours (la troisième réunion organisée à ce titre s'étant tenue du 9 au 11 mars 2004). Les engagements que peuvent prendre les bailleurs de fonds en vue d'accroître les flux d'aide par l'intermédiaire de ces institutions contribueront dans une mesure cruciale à assurer un financement adéquat en vue de la réalisation des ODM.

## **B. Concentrer les flux d'aide en début de période : le Mécanisme international de financement**

27. Étant donné l'ampleur des besoins de financement supplémentaires pour aider à atteindre les ODM, il a été proposé d'explorer les moyens de concentrer en début de période certains des surcroûts d'aide engagés ou prévus pour les années à venir. Cette concentration de l'aide en début de période vise à accroître les fonds disponibles immédiatement pour poursuivre des activités sans attendre est justifiée par le caractère pressant des ODM et par l'idée que les bénéfices économiques et sociaux d'une aide bien répartie et bien ciblée sont nettement supérieurs au coût des emprunts.

28. La principale proposition de concentration de l'aide en début de période revêt la forme du Mécanisme international de financement (International Finance Facility — IFF) qui a été présenté par le Royaume-Uni en janvier 2003<sup>8</sup>. L'IFF offrirait un moyen d'accroître les niveaux d'aide d'ici à 2015, tandis que les décaissements des pays bailleurs de fonds auront lieu après 2015. Ce mécanisme de financement serait conçu de manière à titriser sur les marchés obligataires les augmentations de l'APD que les bailleurs de fonds se sont engagés à effectuer à une date future. Ce faisant, l'IFF accroîtrait le volume des fonds pouvant être fournis à titre d'aide sans attendre, en empruntant sur la base des futures augmentations des engagements au titre de l'aide, en raison de l'urgence du programme des ODM et dans l'idée que le rendement des investissements dans l'aide est plus élevé que le coût des emprunts.

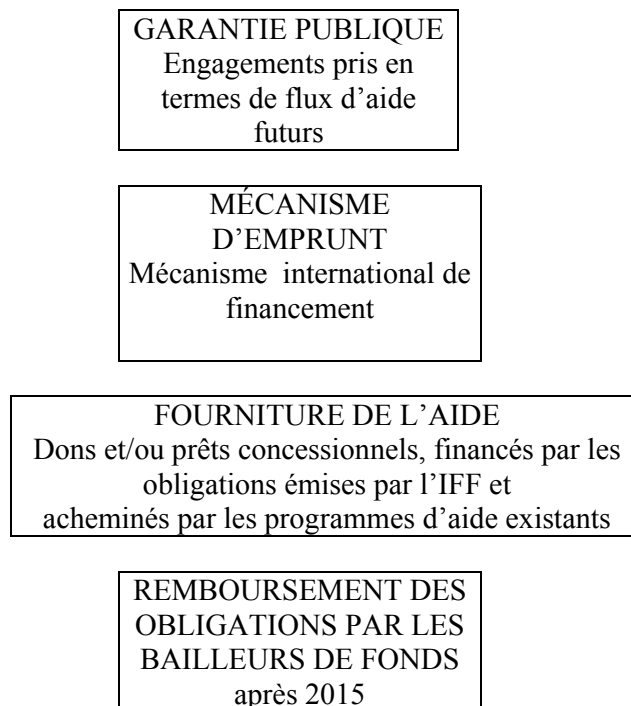
### **Structure de l'IFF**

29. Le processus suivi par le Mécanisme international de financement comprend quatre grandes étapes : premièrement, les bailleurs de fonds s'engagent à assurer des financements à

<sup>7</sup> Global Monitoring Report 2004, ch. 11, Figure 3.

<sup>8</sup> « International Finance Facility », Trésor et DfID du Royaume-Uni, janvier 2003.

une date ultérieure sans avoir à effectuer des affectations de fonds ou prendre des engagements budgétaires dans l'immédiat. En second lieu, un système de trésorerie utilise les engagements pris par les bailleurs de fonds comme garantie pour émettre des obligations notées AAA. En troisième lieu, le produit des émissions d'obligations est acheminé via les programmes d'aide bilatérale et multilatérale existants. Enfin, les paiements au titre des obligations arrivent à échéance et sont effectués par les bailleurs de fonds participants.



#### 1) Engagements de futurs flux de financement au titre de l'aide officielle

30. Au premier des quatre stades du processus de l'IFF, les bailleurs de fonds s'engagent à assurer des flux de financement à une date future. Il est crucial, aux fins du mécanisme proposé, que les engagements des bailleurs de fonds soient juridiquement contraignants de façon à être acceptés comme une garantie suffisante pour l'émission par l'IFF d'obligations notées AAA.

31. La prise en compte dans le budget des engagements pris dans le cadre de l'IFF — en particulier pour déterminer comment accroître les dépenses d'aide sans que cela ait un impact

immédiat sur le budget — a été étudiée de manière particulièrement détaillée pour les pays de l'UE. Dans le mécanisme décrit par le Royaume-Uni, la structure de l'IFF est conçue de telle manière que seuls les versements effectifs des bailleurs de fonds sont comptabilisés dans les comptes budgétaires de ceux-ci, tandis que les engagements pris au titre des futurs flux restent des éléments de passif conditionnels, hors bilan. Le traitement budgétaire de ces éléments de passif conditionnels devra faire l'objet d'un examen détaillé qui visera à assurer sa compatibilité avec les principes de transparence budgétaire que le FMI et la Banque préconisent dans le cadre de leurs services de conseil à leurs pays membres.

32. Les tenants de la proposition d'IFF comptent que deux conditions fondamentales seront imposées, pour éviter que les engagements des bailleurs de fonds au titre de l'IFF ne soient pas traités comme des éléments de passif dans les comptes publics des pays de l'UE. Il faudra, en premier lieu, définir la nature conditionnelle des décaissements des bailleurs de fonds correspondant à leurs engagements par une « condition de financement de haut niveau », fondée sur la présomption que les pays bénéficiaires remplissent les conditions fondamentales d'une bonne gouvernance pour que les contribuables des pays bailleurs de fonds continuent de financer les paiements à l'IFF. Le Royaume-Uni propose de retenir comme condition que le pays n'a pas d'arriérés de six mois ou plus envers le FMI. Si cette condition n'est pas remplie — c'est-à-dire si un pays bénéficiaire est très en retard dans ses paiements au FMI — les bailleurs de fonds ne seront pas obligés d'effectuer des paiements à l'IFF au titre de l'aide au pays en question. La seconde condition de l'exclusion de l'IFF des comptes budgétaires des gouvernements participants est que la structure de gouvernance de l'IFF soit indépendante de tout gouvernement bailleur de fonds.

33. Au-delà de l'analyse consacrée aux pays de l'UE, un certain nombre de grands bailleurs de fonds n'appartenant pas à l'UE ont identifié des questions importantes relatives à leur comptabilité nationale et à leur processus législatif ; il faudrait donc procéder à l'évaluation, pour chaque bailleur de fonds, de la faisabilité de l'IFF avant que celui-ci puisse être constitué en mécanisme de financement d'envergure mondiale.

## 2) Mécanisme d'emprunt

34. Le deuxième élément de l'IFF est un système de trésorerie lui permettant d'émettre les obligations qui fourniront les ressources nécessaires au développement. La proposition de l'IFF a l'avantage, par rapport aux autres mécanismes envisageables, de s'appuyer sur des engagements et non sur du numéraire, des capitaux ou autres sûretés pour garantir les obligations. L'excédent des montants engagés sur les montants empruntés conforte la notation AAA des obligations IFF. Cela signifie qu'aucun coût d'opportunité direct n'est associé à l'emprunt d'un montant inférieur au montant promis — le fait de s'appuyer sur les engagements pour assurer la notation AAA a pour seul effet de réduire le degré de concentration des décaissements en début de période, ou encore le degré de substitution des niveaux d'aide entre différentes périodes. Autrement dit, l'IFF n'émettra d'obligations que pour couvrir le volume des décaissements nécessaires au titre de l'aide, et non le volume total des engagements des bailleurs de fonds. Cela permettra d'éviter une accumulation de liquidités dans l'IFF et les coûts d'opportunité connexes pour les bailleurs de fonds.

35. Il faut examiner dans quelle mesure les engagements pris par les bailleurs de fonds peuvent être transformés efficacement en émission d'obligations ; il faut aussi noter que le coût de l'établissement de l'IFF, outre le paiement d'intérêts sur les obligations, réduira le

montant des ressources mises à la disposition des pays en développement par le biais du mécanisme.

36. Les obligations émises par l'IFF doivent pouvoir être notées AAA ; il ne serait pas efficace de chercher à obtenir une notation plus coûteuse si l'on considère que les gouvernements du G7 émettent directement des titres souverains<sup>9</sup>. Il est proposé de remplir cette condition en n'empruntant qu'une proportion déterminée avec prudence des engagements des bailleurs de fonds vis-à-vis de l'IFF. En émettant un volume d'obligations inférieur au volume total (100 %) des engagements des bailleurs de fonds, l'IFF disposera d'un excédent de garantie suffisant pour couvrir les risques de non paiement, qui tiennent principalement au fait que si des emprunteurs au FMI accumulaient des arriérés sur des périodes prolongées, les bailleurs de fonds ne seraient plus tenus de concrétiser leurs engagements par des paiements. Cet excédent de garantie n'existe que sur le papier — si, au bout d'un temps, le rythme auquel les pays accumulent des arriérés envers le FMI est inférieur aux prévisions, l'excédent de garantie inutilisé pourra être réintégré dans les flux d'engagements.

37. L'efficacité de la structure de l'IFF et les risques qui lui sont inhérents sont reflétés dans la **proportion des fonds avancés**, qui est la proportion des montants engagés qui peuvent être empruntés pour financer le développement. Si l'on suppose qu'un pays bénéficiaire défaillant réussira à apurer ses arriérés envers le FMI au bout de 4 ans (ou 7 ans), pour maintenir la notation AAA des obligations IFF, environ 76 % (ou 66 %) des engagements des bailleurs de fonds pourront être transformés en émissions d'obligations<sup>10</sup>. Le Royaume-Uni a obtenu d'une agence de notation internationalement reconnue l'assurance que la structure proposée pour l'IFF permettra l'émission d'obligations AAA sur la base de ces proportions de fonds avancés.

38. Le modèle mis au point pour évaluer la proportion des fonds avancés par l'IFF a été soumis à des tests ayant pour objet d'établir l'impact de modifications des paramètres clés, tels que la fréquence des défaillances des emprunteurs et la composition des bailleurs de fonds<sup>11</sup>. Les tests portant sur la structure financière, l'efficacité et les caractéristiques de risque de l'IFF se poursuivent.

### 3) Fourniture de l'aide/gouvernance

39. Le troisième élément de l'IFF a trait à sa structure de gouvernance et à la façon dont elle assurera l'efficacité des flux d'aide au plan du développement. En particulier si l'IFF devait générer d'importants flux d'aide supplémentaires, l'efficacité de l'aide concentrée en début de période dépendra de manière cruciale de la manière dont l'aide est allouée, fournie et suivie. Pour éviter que l'aide ne perde de son efficacité par suite de chevauchements, les fonds de l'IFF sont censés passer par les canaux d'aide existants. L'allocation de l'aide de l'IFF aux programmes utilisés pour fournir l'aide pourrait modifier la part relative des flux bilatéraux et des flux multilatéraux, et ainsi avoir une incidence sur la stratégie globale de fourniture de

<sup>9</sup> Les obligations IFF seraient probablement émises avec une petite prime par rapport aux obligations souveraines AAA, mais dans la fourchette des taux appliqués aux titres AAA.

<sup>10</sup> Avec le concours de Goldman Sachs et de Standard & Poor, le Trésor du Royaume-Uni a procédé à des simulations de Monte-Carlo dans lesquelles les pays admissibles à emprunter à l'IDA sont les bénéficiaires potentiels de l'IFF et les pays du G7 sont les bailleurs de fonds.

<sup>11</sup> Il convient de noter que les hypothèses sur la base desquelles le taux de défaillance dans le scénario de base a été calculé et le modèle utilisé pour déterminer le scénario de base et la sensibilité des paramètres ont été formulées par des entités extérieures à la Banque.



l'aide<sup>12</sup>. Ces modifications pourraient être constructives — par exemple les bailleurs de fonds participant à l'IFF pourraient être tenus de respecter certains principes consistant, par exemple, à fournir une aide non liée ou à fournir une aide dans le contexte de programmes fiables à moyen terme. La structure de gouvernance de l'IFF est donc un aspect critique qui devra être examiné avec soin.

40. Comme l'a proposé le Royaume-Uni, l'IFF pourrait être une entité juridique appartenant aux bailleurs de fonds participants. Les questions de gouvernance n'ont pas été examinées en profondeur et une série d'approches pourraient être élaborées. Le Royaume-Uni a suggéré que l'IFF pourrait fonctionner, par exemple, sur la base d'un modèle de reconstitution de ressources, offrant périodiquement à la société civile et aux pays en développement la possibilité de participer à la définition des politiques, bien que cela impliquerait une autre série de débats sur la reconstitution des ressources. Certains grands bailleurs de fonds se sont demandé s'il serait efficace au plan des coûts de faire de l'IFF une organisation internationale distincte et se sont interrogés sur les moyens d'assurer l'efficacité et la responsabilisation de sa structure de gouvernance. Le débat sur le processus de prise de décision et la prise en compte les vues des bailleurs de fonds principaux, des bénéficiaires et de la société civile suscite un intérêt notable.

#### 4) Remboursements

41. La quatrième phase de l'IFF est la période de remboursement. Une préoccupation exprimée au sujet de la structure de remboursement de l'IFF tient au risque que les flux d'aide, qui augmenteront durant les dix prochaines années, pourraient décroître après 2015 car les bailleurs de fonds commenceront à affecter une partie de leur budget d'aide au paiement des obligations IFF. Bien que des progrès importants vers la réalisation des ODM puissent être accomplis en concentrant l'aide en début de période, la nécessité du maintien d'une APD substantielle risque de perdurer. Comme l'IFF a pour but de concentrer l'aide en début de période, et comme elle ne doit pas réellement accroître les volumes d'aide, les estimations montrent que pendant plusieurs années à dater de 2015 les flux d'aide évolueront à la baisse. Cependant, il importe de noter que l'IFF n'est destinée à capter que les engagements d'aide supplémentaire pris après Monterrey. L'IFF ne concentrerait en début de période que les montants relatifs à ces engagements additionnels qui, à ce jour, ne représentent qu'environ 0,06 % du RNB des pays de l'OCDE. Le calendrier des emprunts de l'IFF sera en outre souple, puisqu'il dépendra des engagements déjà pris et non des cycles de budget et de trésorerie des bailleurs de fonds. Ainsi, la série des décaissements de l'IFF pourrait être gérée en fonction du degré de concentration en début de période souhaité et des besoins de décaissement attendus.

42. Bien qu'il puisse être justifié sur le plan économique de concentrer l'aide au développement en début de période, les gouvernements bailleurs de fonds participant à l'IFF peuvent être confrontés à des pressions politiques lorsqu'ils commenceront à utiliser une partie de leurs budgets d'aide pour rembourser les porteurs d'obligations IFF. La mesure dans laquelle la structure de gouvernance de l'IFF reflète le large éventail des parties en présence peut faciliter la compréhension politique de son utilité lors de la phase de remboursement des obligations.

---

<sup>12</sup> Voir « The International Aid System 2005-2010 : Forces for and against Change », Rogerson, Hewitt et Waldenburg, janvier 2004, p. 30-31.

### **Variantes concernant la structure de l'IFF**

43. Si l'on part du principe que la concentration de l'aide en début de période est justifiée sur le plan économique et que les bailleurs de fonds sont capables et désireux de prendre des engagements juridiquement contraignants concernant leur aide future, il devient possible d'envisager des variantes de la structure de l'IFF. Les éléments constitutifs de l'IFF pourraient être combinés de diverses manières. En ce qui concerne le premier élément — les engagements pris en termes de flux d'aide futurs — l'IFF telle qu'elle est proposée permettrait aux pays membres de l'UE de prendre des engagements hors budget. Les bailleurs de fonds qui ne seraient pas en mesure d'utiliser ainsi ce mécanisme particulier pourraient trouver d'autres moyens de participer, par exemple en offrant des garanties, des autorisations sans ouverture de crédit ou d'autres formules.

44. Au niveau du deuxième élément — l'IFF lui-même — il peut y avoir différents moyens d'établir ou d'utiliser le mécanisme d'emprunt requis. La création d'une nouvelle entité internationale n'est pas une tâche aisée. Une autre solution, consistant à utiliser les mécanismes de trésorerie existants des BMD, qui émettent des obligations AAA et doivent traiter des portefeuilles caractérisés par un défaut de concordance dans la composition monétaire des éléments d'actif et de passif, pourrait offrir un moyen efficace de lancer l'IFF. Une telle approche présenterait l'avantage de faire appel à des entités existantes qui disposent de l'expertise requise et sont largement présents sur les marchés ; les questions de structure devront dans ce cas faire l'objet d'un examen attentif pour éviter tout impact sur la structure du capital actuel des BMD. Il serait encore possible d'exploiter l'appui fourni par les bailleurs de fonds à la structure de l'IFF pour intégrer l'IFF dans les guichets concessionnels des BMD. Ce faisant, il serait plus facile d'aligner les opérations sur les programmes fondamentaux de ces institutions tout en minimisant les coûts de transaction car l'IDA et les guichets concessionnels ont accès aux ressources de trésorerie des BMD et peuvent apporter une garantie additionnelle liée aux bilans de ces entités. Il serait encore possible de constituer l'IFF en filiale ou entité administrée séparément d'une ou de plusieurs BMD.

### **Résumé**

45. Le concept fondamental de l'IFF — concentrer l'aide en début de période pour faciliter la réalisation des ODM dans l'hypothèse que le rendement des investissements dans le développement est plus élevé que le coût des emprunts AAA — est très séduisant. Tel qu'il est proposé, l'IFF générerait des flux devant contribuer à répondre aux besoins du développement, utiliserait les circuits existants pour la fourniture de l'aide et pourrait accroître la prévisibilité des flux à moyen terme. La proposition, subordonnée aux configurations comptables, législatives et autres des différents bailleurs de fonds, paraît techniquement faisable — la structure appuierait l'émission d'obligations AAA pour financer le développement. Il faut poursuivre les travaux et approfondir les questions concernant la possibilité pour d'autres bailleurs de fonds de prendre des engagements juridiquement contraignants mais hors budget, et concernant les questions fondamentales de gouvernance et d'efficacité.

### C. Propositions de fiscalité mondiale<sup>13</sup>

46. La communauté internationale explore aussi les moyens d'accroître d'autres flux de ressources en faveur du développement, et a présenté une série de propositions. Un certain nombre d'entre elles, qui visent des sources innovantes de financement du développement, concernent des taxes qui, estiment leurs auteurs, seraient souhaitables même si leur produit ne servait pas à financer le développement mais que, pour diverses raisons, les pays ne sont guère incités à imposer unilatéralement ou n'ont pas les capacités pratiques de le faire. Les principales propositions concernent :

- Des **taxes environnementales** de divers types – la plus connue étant une **taxe sur le carbone** (ou, largement équivalent, un système de permis négociables<sup>14</sup>) visant à atténuer le changement climatique. Ces taxes risquent d'être fixées à un niveau trop bas si la communauté internationale ne coordonne pas son action, à la fois parce que certains des dommages causés par les émissions d'un pays sont ressentis par d'autres, et/ou par crainte de désavantager les producteurs nationaux. Les recettes provenant de ces sources pourraient être considérables : une taxe sur le carbone équivalant à 4,8 cents par gallon EU d'essence générerait environ 60 milliards de dollars même si — afin d'en atténuer les effets nuisibles à l'équité — elle n'était prélevée que dans les pays développés.
- Une **taxe (« Tobin ») sur les transactions monétaires**. Les partisans de cette taxe estiment que, sous sa forme la plus simple (il existe de nombreuses variantes), une taxe sur les transactions de change au comptant peut atténuer la volatilité excessive des taux de change et permettre ainsi d'axer davantage la politique monétaire sur les préoccupations intérieures sans guère contrarier les flux de capitaux à long terme. Cependant, il sera difficile de mettre en œuvre une telle taxe sans la participation au moins des grands centres financiers, pour éviter que les transactions ne soient confiées offshore à des intermédiaires non assujettis à la taxe. Les recettes dégagées par cette taxe pourraient être, elles aussi, très importantes : une taxe de l'ordre de 0,02 % pourrait générer 35 à 50 milliards de dollars par an. La taxe pourrait néanmoins décourager la réalisation d'opérations de couverture et d'autres transactions ayant des effets positifs. L'expérience tirée de l'imposition de diverses taxes sur les transactions internes donne à penser que les cambistes seront capables de trouver les moyens de l'éviter ou de la contourner. De plus, en rendant les marchés plus étroits et en décourageant une spéculation stabilisatrice, la taxe pourrait en fait aggraver la volatilité.
- **Des relèvements coordonnés des taxes sur les entreprises et les capitaux internationaux mobiles**. Des relèvements des taux des taxes internationales qui sont maintenus à un niveau excessivement bas en raison de la concurrence fiscale au niveau international pourraient pallier l'érosion des recettes générées dans le monde par les paradis fiscaux. Les recettes qui pourraient découler d'un alourdissement de l'imposition des revenus des sociétés et des plus-values sont considérables. Les efforts précédemment accomplis pour assurer un relèvement coordonné des impôts de ce type n'ont guère eu de résultats sur le plan politique, en partie à cause du problème des « pays tiers » qui se pose lorsque des concurrents importants ne sont pas

<sup>13</sup> Cette section a été préparée par les services du FMI en coopération avec les services de la Banque.

<sup>14</sup> Le Fonds prototype pour le carbone est un exemple des efforts initiaux entrepris pour piloter une telle approche.

parties à l'accord. D'aucuns font valoir que la concurrence fiscale au niveau international est utile parce qu'elle freine les dépenses gouvernementales inutiles. D'autres propositions ont été présentées, telles que la coordination des relèvements des taxes sur le **carburant aviation** et/ou les **transports aériens** (qui répondent aussi à des préoccupations environnementales et pourraient, dans ce dernier cas, générer peut-être 20 milliards de dollars par an), sur les **transports maritimes** ou sur les **exportations d'armes** (qui auraient produit environ 1,5 milliard de dollars par an si cette taxe avait été prélevée au taux de 5% en 1999-2000).

- Un autre ensemble de propositions envisage de **taxer les ressources qui sont le patrimoine commun** du monde dans son ensemble, et non de pays spécifiques. Dans ce cas, la taxation peut servir à lutter contre la surexploitation, et les recettes ainsi obtenues sont par nature considérées comme attribuables à la collectivité et non à des pays particuliers. Les suggestions émises dans ce domaine concernent le prélèvement de redevances pour le **positionnement des satellites** ou pour l'exploitation des **droits d'extraction minière dans les eaux internationales** ou dans l'**Antarctique**. Le rendement potentiel de telles mesures fiscales n'a pas l'objet d'études détaillées, mais il semble qu'il risque d'être modeste pour l'instant.
- Dans le même esprit, celui de l'exercice d'une souveraineté mondiale — qui exige un consensus international sur l'existence d'un problème mondial de liquidités dont témoignerait l'obtention d'une majorité renforcée des voix au FMI — on trouve la proposition consistant à **créer et redistribuer volontairement des Droits de tirage spéciaux (DTS) supplémentaires en faveur des pays en développement** (ou dans un fonds géré en leur faveur). Si les pays développés prêtaient ces DTS supplémentaires aux pays en développement, ces derniers obtiendraient alors accès aux monnaies fortes par le biais de prêts sans échéance assortis d'un faible taux d'intérêt. Si les pays développés faisaient don de ces DTS, leur transfert serait assimilable à un don. Toutefois, les pays développés continueraient de payer les taux du marché sur les DTS qu'ils auraient ainsi prêtés ou donnés. Une telle allocation de DTS exigerait l'approbation de 85% des voix des États membres du FMI, ainsi que la constatation de l'existence d'un besoin mondial à long terme de liquidités internationales supplémentaires. Les propositions de ce type faites par le passé n'ont pas recueilli un large appui.

47. D'autres propositions – une **loterie mondiale**, des **dispositifs d'épargne comportant un élément de loterie en contrepartie**, une **surtaxe sur le revenu national**, un **prélèvement minimum fixe sur les transactions par carte de crédit** ou d'autres taxes (obligatoires ou volontaires) — sont essentiellement de « bonnes idées » que les pays pourraient dans une large mesure mettre en œuvre unilatéralement. Il importera de les examiner de plus près, notamment pour déterminer pourquoi, puisqu'elles ne paraissent pas poser de problèmes particuliers de coordination entre les pays, elles n'ont pas déjà été adoptées comme sources de fonds internes.

48. Ces propositions soulèvent des problèmes administratifs et institutionnels qu'il faudra résoudre pour pouvoir les mettre en œuvre, bien qu'il soit sans doute possible de faire beaucoup sans créer d'organisme mondial de perception des taxes. Les mesures fiscales les plus ambitieuses exigeraient un degré inédit de coopération internationale dans un domaine de l'action publique particulièrement sensible. Il faudrait aussi résoudre le problème majeur consistant à assurer l'additionnalité des ressources : les États qui contribuent sur une base nette

pourraient compenser l'augmentation de l'aide au développement qu'ils fournissent de cette manière en réduisant (ou en augmentant dans une moindre mesure) leurs autres contributions. Même dans le cas des taxes sur le patrimoine commun — qui génèreraient des ressources dont le monde entier serait le bénéficiaire naturel — l'accroissement de l'aide collective risque d'évincer les contributions nationales. Cependant, les idées fiscales innovantes offrent une perspective séduisante : améliorer le fonctionnement du système fiscal international tout en apportant une source relativement importante et fiable de soutien du développement. Nombre des difficultés techniques qu'elles soulèvent semblent pouvoir être réglées de manière générale, le problème fondamental tenant à leur acceptabilité politique.

#### **D. Accroître le degré d'adaptation et la souplesse de l'aide**

49. En principe, le système d'aide multilatérale fait intervenir différents degrés de concessionnalité qui sont déterminés par le niveau de pauvreté des pays. Les pays à revenu intermédiaire sont éligibles aux prêts des BMD ; les pays dont le RNB par habitant est moins élevé peuvent avoir accès à la fois aux prêts des BMD et aux prêts concessionnels ; les pays dont le RNB est encore plus faible peuvent être des pays « exclusivement IDA » en ce sens qu'ils sont admissibles à bénéficier des crédits concessionnels de l'Association ; enfin les LICUS et les pays sortant d'un conflit peuvent bénéficier de conditions encore plus concessionnelles.

50. Pour atteindre les ODM, même si les volumes d'aide souhaités sont disponibles, il faudra accroître la souplesse des conditions. L'éventail actuel des conditions concessionnelles doit être mieux adapté aux situations très diverses des pays qui ont besoin d'une aide pour atteindre les ODM. Si les niveaux de pauvreté fournissent des informations de référence, il ne faut pas oublier que les pays sont confrontés à tout un ensemble de circonstances qui compliquent leur tâche lorsqu'ils s'emploient à lutter contre la pauvreté, y compris leurs capacités institutionnelles, l'efficacité de leurs politiques, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement et les ODM, l'ampleur de leur surendettement et leur accès à des financements extérieurs et, enfin, leur vulnérabilité aux chocs exogènes.

#### **Vulnérabilité à l'endettement et aux chocs**

51. D'importants travaux ont été entrepris dans le but de déterminer comment ajuster les conditions de l'aide pour répondre aux situations de surendettement et aux chocs exogènes, deux problèmes qui préoccupent la plupart des pays à faible revenu. Les travaux sur les niveaux d'endettement tolérable sont relativement plus avancés, car il est apparu que des approches plus flexibles devraient être adoptées pour les pays qui sont sans cesse exposés à un surendettement, ce qui compromet particulièrement leurs fragiles acquis en direction des ODM. Un cadre d'évaluation du niveau d'endettement tolérable des pays à faible revenu a été mis au point conjointement par le FMI et la Banque ; il est destiné à guider à la fois les décisions d'emprunt et les décisions de financement et d'allocation de dons des créanciers et bailleurs de fonds publics, étant entendu que les pays les plus performants peuvent tolérer des niveaux d'endettement plus élevés<sup>15</sup>. Les prochaines étapes importantes de ces travaux consisteront à examiner plus systématiquement comment les instruments de financement pourraient être utilisés pour fournir une aide extérieure d'un volume adéquat à des conditions concessionnelles appropriées.

---

<sup>15</sup> Debt Sustainability in Low Income Countries – Proposal for an Operational Framework and Policy Implications, document conjoint de la Banque et du FMI, 2 février 2004.

52. Les chocs exogènes, qui touchent de manière disproportionnée les pays à faible revenu, en particulier les plus pauvres, sont aussi sources de préoccupations. Bien que l'éventail des situations des pays qui sont exposés à des chocs tels qu'une chute des prix des produits de base ou une catastrophe naturelle soit plus large, il peut être nécessaire de faire preuve du même type de créativité pour garantir la fourniture en temps opportun d'une aide suffisamment souple. La communauté mondiale aide, certes, les pays à faible revenu en s'efforçant de prévenir et d'atténuer les effets des chocs exogènes mais, jusqu'à présent, l'essentiel de cette aide a surtout été *ad hoc* et parfois peu adaptée à l'urgence de la situation. La Banque a entrepris des travaux préliminaires en vue d'explorer la faisabilité et les avantages d'instruments susceptibles d'accroître la prévisibilité des financements ou d'en augmenter le niveau face à un choc. Les obligations au titre du service de la dette peuvent être réduites à la suite d'un choc. Trois mécanismes sont explorés à cet égard : les remboursements indexés sur les prix des produits de base, les prêts en monnaie nationale indexés sur le taux d'inflation et les dispositifs de remboursement différé. Pour tous ces instruments, il est absolument crucial de déterminer comment fixer les critères d'éligibilité de telle sorte qu'ils soient favorables aux pays tout en continuant d'encourager ceux-ci à procéder aux ajustements requis pour faire face aux chocs permanents et récurrents. Chaque instrument comporte des risques pour les bailleurs, et il pose aussi des problèmes de gestion financière. L'expérience acquise à ce jour dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers déclenchant une réponse automatique en cas de choc n'est pas satisfaisante, ce qui limite les attentes concernant l'application pratique de ces instruments.

53. Le Conseil d'administration du FMI a examiné le 31 mars 2004 diverses possibilités d'aider ses États membres à faire face aux chocs extérieurs<sup>16</sup>. Il a approuvé l'élargissement de l'accès à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) aux pays où un programme appuyé par la FRPC est déjà en place, et la fourniture d'une aide d'urgence à des conditions bonifiées en cas de catastrophe naturelle, si des fonds suffisants sont disponibles. Les administrateurs ont demandé au FMI d'envisager plus avant la possibilité d'établir un « guichet » du type accord de confirmation dans le cadre du compte de fiducie de la FRPC et du fonds fiduciaires FRPC-PPTE à l'aide des ressources de la FRPC. Les administrateurs du FMI ont aussi examiné le Mécanisme de financement compensatoire, créé pour aider les membres à faire face à des déficits temporaires des recettes d'exportation causés par des chocs exogènes, et ont décidé de continuer à mettre le mécanisme au service des États membres du FMI aux conditions actuelles<sup>17</sup>. Lors de ces examens, les administrateurs ont souligné que les financements du FMI n'étaient peut-être pas la réponse appropriée aux chocs dans le cas des États membres les plus faibles et les plus vulnérables ; il faudrait en fait que ces pays aient accès à des dons d'autres bailleurs de fonds. En dehors de la fourniture d'une assistance technique, le rôle du FMI dans ces cas devrait se limiter à appeler l'attention sur les besoins de financement de l'État membre et à aider à faire en sorte que l'assistance soit utilisée efficacement.

### **Ajuster la concessionnalité**

54. Pour pouvoir faire mieux concorder les niveaux appropriés de concessionnalité avec les besoins des pays, il faudra commencer par évaluer les caractéristiques pertinentes, la situation et les besoins fondamentaux de développement de chaque pays. Si les flux d'aide nécessaires se matérialisent, il sera possible d'offrir des conditions concessionnelles adaptées

<sup>16</sup> The Fund's Support of Low-Income Member Countries : Consideration on Instruments and Financing (SM/04/43, 24 février 2004).

<sup>17</sup> Review of the Compensatory Financing Facility (SM/04/43, 19 février 2004).

à la situation de chaque pays, notamment en ce qui concerne la pauvreté et le surendettement, en ajustant les conditions de financement de l'aide extérieure. Dans nombre de cas, cela signifiera une augmentation de la proportion des dons dans les total des financements accordés aux pays en question. Une telle approche implique une vision plus globale de l'ensemble des financements extérieurs accordés aux pays vulnérables. Elle pose aussi de nouveaux problèmes pour les guichets concessionnels des bailleurs de fonds multilatéraux qui n'offraient jusqu'à récemment que des prêts concessionnels mais qui depuis peu accordent une fraction de leurs financements sous forme de dons.

55. Lorsque les flux d'aide disponibles à des conditions concessionnelles appropriées ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de développement d'un pays, d'autres moyens peuvent être explorés pour mobiliser des fonds et offrir des possibilités d'additionalité. Une option consiste à adopter des dispositifs de financement mixte ou de réduction des coûts qui permettent d'adoucir les conditions effectives des financements du développement en associant un financement complémentaire sous forme de dons des bailleurs de fonds à des instruments de prêt standards. Par exemple, les fonds d'un bailleur de fonds peuvent être utilisés dans le cadre d'une opération de conversion d'un crédit type de l'IDA en financement sous forme de don. Lorsque l'emprunteur remplit les critères de performance stipulés (par exemple la vaccination d'enfants), le bailleur de fonds verse un montant égal à la valeur nette du crédit à l'IDA qui annule le crédit. Il est aussi possible de procéder à des conversions des conditions habituelles d'un prêt de la BIRD ou d'une autre BMD en conditions concessionnelles, soit en versant la totalité du principal du prêt soit en percevant les intérêts à des taux bonifiés. Les mécanismes de financement mixte serviraient principalement à atteindre le degré de concessionnalité souhaité pour toute la gamme des conditions de financement, des conditions du marché à celles des dons.

56. Il importe de concevoir et cibler soigneusement les dispositifs de financement mixte pour éviter d'envoyer des signaux inappropriés aux emprunteurs qui auraient pour effet, par exemple de renforcer l'idée erronée que le rendement des dépenses du secteur social est faible ou de compromettre les choix d'investissements du pays lui-même. Les opérations de conversion à des conditions plus favorables peuvent aussi entraîner des risques particuliers à moins que le financement ne vienne s'ajouter aux flux d'aide existants. Par exemple, si un prêt est assorti de conditions non concessionnelles, les fonds requis peuvent être détournés de pays plus pauvres. Les conversions effectuées par le biais des guichets concessionnels risquent d'éroder la capacité future de financement, puisqu'elles réduisent le pouvoir d'engagement nominal futur. Ces questions plaident en faveur d'une approche bien conçue des dispositifs de financement mixte.

57. Bien conçues, les dispositifs de financement mixte pourraient permettre une adaptation plus précise des conditions concessionnelles offertes aux pays très pauvres, aux pays à faible revenu, aux pays bénéficiant de financements mixtes et aux pays à revenu intermédiaire. Il pourrait être souhaitable de procéder à des financements mixtes dans trois contextes : pour permettre aux pays à faible revenu de faire face aux externalités mondiales et régionales ; pour accroître la flexibilité des financements accordés aux pays surendettés ; et pour permettre à des pays de bénéficier de conditions concessionnelles même s'ils n'appartiennent pas à la catégorie de pays définie par les niveaux de revenu qui est admissible à en bénéficier afin d'encourager les investissements des BMD dans les pays recevant des financements mixtes et les pays à revenu intermédiaire.

58. Externalités mondiales/régionales. L'IDA a mis en place le mécanisme de conversion des conditions des crédits dans le but spécifique de financer, à des conditions appropriées, les activités du secteur de la santé qui ont des externalités transfrontières positives importantes, et pour tirer parti des ressources mises à disposition par les bailleurs de fonds. Ce mécanisme est bien adapté aux situations dans lesquelles, du point de vue d'un pays pauvre, il est rationnel d'investir moins dans la fourniture d'un bien public que le montant qui serait optimal pour le reste du monde<sup>18</sup>.

59. Surendettement. Dans le contexte du niveau d'endettement tolérable, les conversions des conditions des dettes pourraient être utilisées pour accroître le volume d'aide aux pays pour lesquels le niveau des financements risqueraient d'être limités par des considérations liées au niveau d'endettement tolérable. Par exemple, un pays pourrait être éligible à bénéficier d'un niveau de financement de l'IDA au vu de ses politiques et de ses résultats mais ne pas avoir la capacité d'emprunts requise pour obtenir des financements additionnels ; dans ce cas, l'IDA pourrait former un partenariat avec un autre bailleur de fonds pour permettre au pays bénéficiaire de recevoir la totalité de l'aide de l'IDA sans accroître son niveau d'endettement.

60. Cibler les secteurs clés. Les dispositifs de financement mixte pourraient servir à encourager les pays à consentir des efforts particuliers dans certains secteurs dans le contexte de l'action menée pour atteindre les ODM. On peut citer en exemple, à cet égard, l'utilisation des ressources de bailleurs de fonds pour accroître la concessionnalité des prêts accordés par la BIRD au titre de deux projets réalisés en Chine en procédant à une opération de conversion des conditions des financements avec l'Agence britannique de développement international du Royaume-Uni<sup>19</sup>. Il faudra prendre soin de déterminer l'éligibilité des pays à ce type de ciblage en fonction d'une structure de conditions de financement qui reflète l'opportunité de l'octroi de financements bonifiés à des pays à financement mixte ou à revenu intermédiaire dans des circonstances particulières.

#### IV. Travaux en cours

61. La présente note rend compte de l'état d'avancement des travaux sur une série d'approches visant à accroître les flux d'aide et la souplesse de cette dernière afin d'atteindre les ODM. Il s'avère nécessaire, dans le cas des propositions de concentration de l'aide en début de période telles que l'IFF, de réaliser des études techniques supplémentaires dans quatre domaines principaux : la mesure dans laquelle il pourra être fait appel aux bailleurs de fonds, en particulier parce que leurs systèmes de comptabilité nationale et leurs législations ne traitent pas tous de la même manière les obligations du type IFF ; l'efficacité financière de ce type d'opérations dans des scénarios basés sur différentes hypothèses, y compris le caractère conditionnel des obligations des bailleurs de fonds ; la structure de gouvernance de l'IFF ; les différents modèles et dispositifs pouvant générer un mécanisme comme l'IFF. Les services de la Banque et du FMI présenteront leur évaluation sur la base de ces travaux plus détaillés lors

---

<sup>18</sup> Les conversions de crédits en financements assortis de conditions plus concessionnelles ont été utilisées pour des projets d'éradication de la polio au Nigéria et au Pakistan avec le soutien financier de la Gates Foundation, de la Fondation des Nations Unies et de Rotary International. La bonne fin des projets déclenche le mécanisme de conversion : des ressources sont libérées d'un fonds fiduciaire pour acquérir et annuler le crédit et le transformer en don.

<sup>19</sup> Il s'agissait d'un projet de lutte contre la tuberculose (21 mars 2002) et d'un projet d'éducation de base dans les régions de l'ouest (9 septembre 2003).

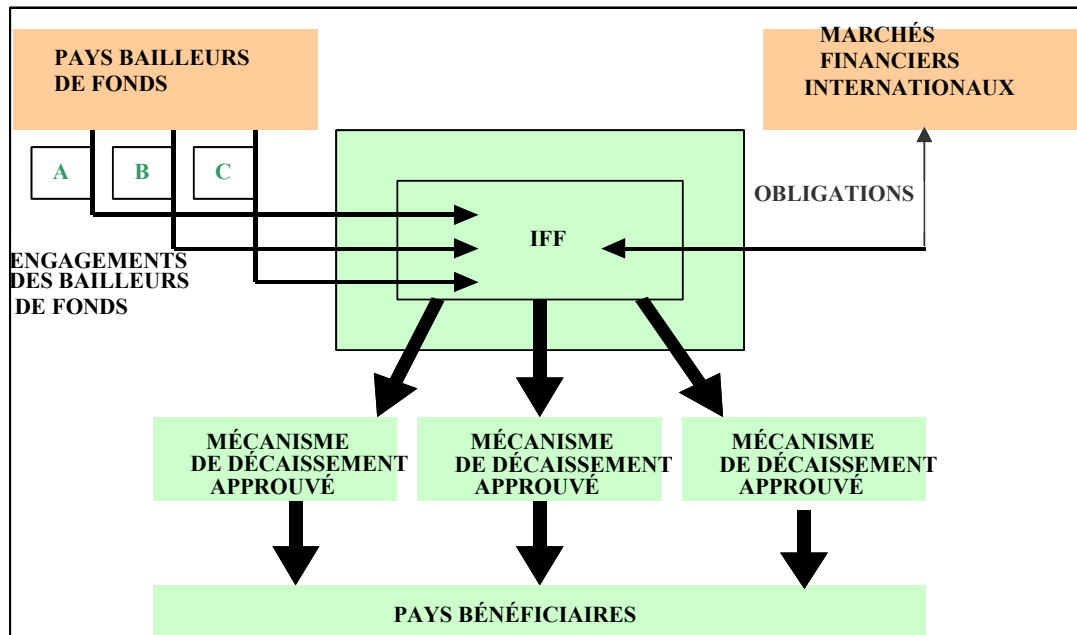


des Assemblées annuelles dans le contexte plus large de l'examen de l'architecture de l'aide au développement requis aux termes du communiqué de septembre dernier du Comité monétaire et financier du Conseil des gouverneurs du FMI. D'ici à l'automne prochain, des travaux supplémentaires seront consacrés à d'autres questions soulevées dans la présente note — notamment les approches permettant d'accroître la souplesse de l'aide et de mieux adapter la concessionnalité pour promouvoir les ODM dans des contextes nationaux différents — en vue de leur examen par les Ministres.

### Le Mécanisme international de financement

1. Le Mécanisme international de financement (International Finance Facility – IFF) proposé est un mécanisme de financement constitué en personne morale distincte et doté de fonctions de trésorerie de base<sup>20</sup>. L'IFF émettra des obligations sur les marchés financiers, garanties par des engagements d'APD juridiquement contraignants pris pour des périodes futures (voir le graphique 1). Les fonds empruntés seront acheminés par les institutions et programmes de développement multilatéraux et bilatéraux existants afin de financer la réalisation des ODM. L'aide additionnelle financée par le biais de l'IFF se présentera essentiellement sous forme de dons mais pourra aussi inclure des financements assortis de conditions concessionnelles, auquel cas les bailleurs de fonds pourront utiliser les rentrées associées à ces financements pour régler leurs obligations. Les engagements pris par les bailleurs de fonds seront annoncés lors des cycles périodiques de reconstitution des ressources, ce qui permettra à l'IFF d'émettre des obligations sur la base des montants engagés lors du cycle. Chaque cycle donnera lieu à des paiements annuels des bailleurs de fonds à l'IFF sur un certain nombre d'années.

**Graphique 1 : Vue d'ensemble du Mécanisme international de financement**

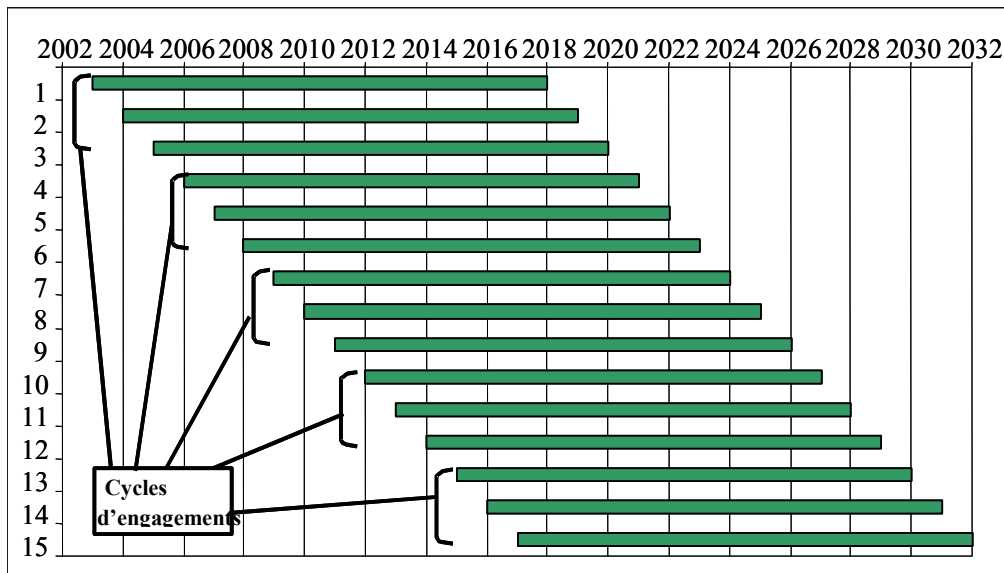


Source : Trésor du Royaume-Uni et DfID.

<sup>20</sup> Voir « International Finance Facility », HM Treasury et DfID.

2. L'IFF, sous la forme actuellement proposée, est un cadre temporaire qui permettra de mobiliser des fonds supplémentaires sur les marchés financiers pour une période d'une quinzaine d'années. Les emprunts sur les marchés financiers seront remboursés sur une période d'une trentaine d'années. Les bailleurs de fonds annonceront les montants qu'ils s'engagent à verser à l'IFF au titre de l'APD dans le cadre de 15 cycles annuels consécutifs, qui couvriront chacun les versements à l'IFF pour une période de 15 ans (voir le graphique 2).

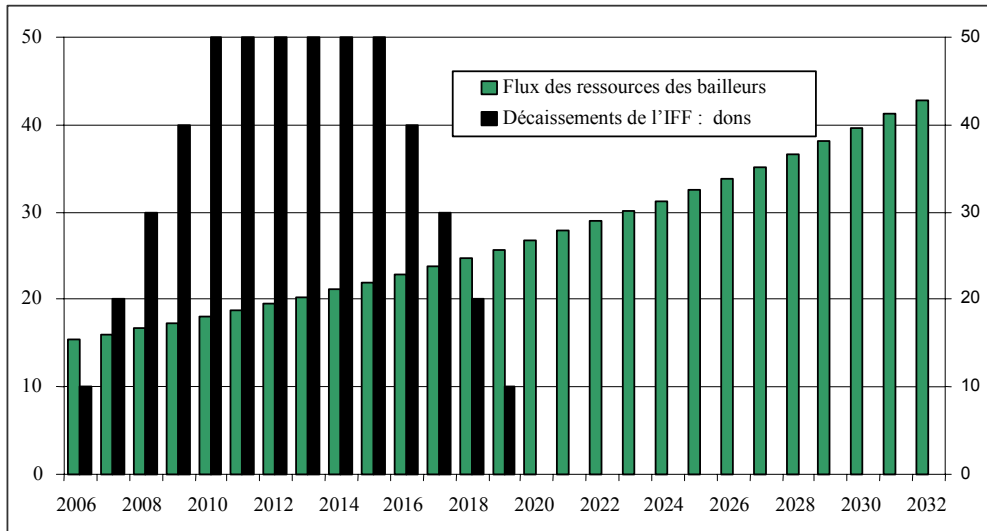
**Graphique 2 : Exemple d'engagements des bailleurs de fonds vis-à-vis de l'IFF**



Source : Trésor du Royaume-Uni et DfID.

3. Le montant des versements annuels des bailleurs de fonds à l'IFF augmentera chaque année. Le graphique 3 décrit une évolution possible des paiements des bailleurs de fonds, qui se caractérise par une augmentation systématique de ces paiements. En revanche, les décaissements des montants d'aide en faveur des organismes d'exécution sont concentrés sur les 15 premières années.

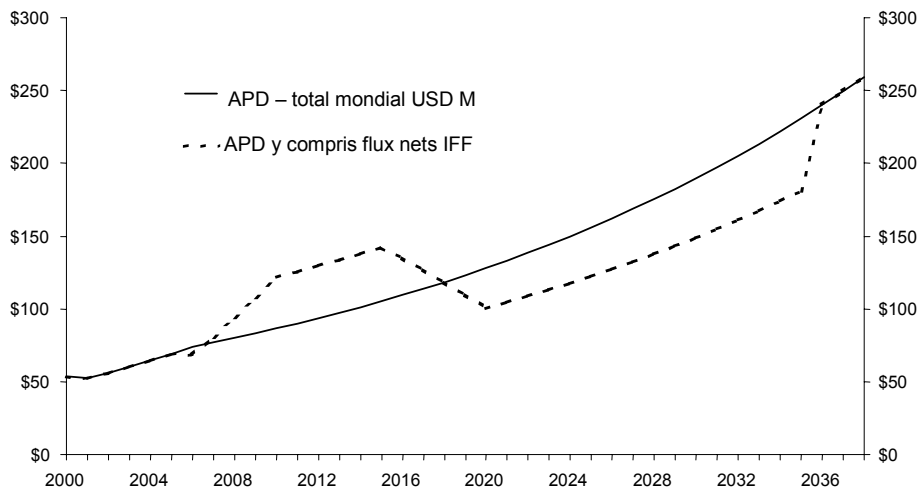
**Graphique 3 : Exemple de schéma des rentrées de fonds et des décaissements de l'IFF (en milliards de dollars)**



Source : Trésor du Royaume-Uni et DfID.

4. Dans l'exemple présenté dans le graphique 3, les flux nets additionnels d'APD générés par l'IFF sont positifs durant les 12 premières années de l'IFF puisque les décaissements de l'IFF en faveur des projets d'aide sont supérieurs aux paiements des bailleurs de fonds à l'IFF. Par la suite, durant la seconde moitié de la durée de vie du Mécanisme, les décaissements de l'IFF au titre de l'aide étant devenus nuls et tous les fonds mobilisés au moyen de l'émission d'obligations ayant été versés aux organismes d'exécution, l'IFF a pour effet de réduire les flux d'APD car le paiement des obligations est devenu exigible. L'impact de l'IFF sur le volume total des flux d'APD est illustré dans le graphique 4.

**Graphique 4 : l'APD, y compris les engagements pris à Monterrey, augmentent de 4% par an**



Source : Trésor du Royaume-Uni et DfID.

5. La proposition relative à l'IFF donne lieu à la mise en place d'un mécanisme de trésorerie permettant d'emprunter des obligations qui généreront des financements au titre du développement. Les obligations émises par l'IFF doivent pouvoir être notées AAA ; il ne serait pas efficace de chercher à obtenir une notation plus coûteuse si l'on considère que les gouvernements du G7 émettent directement des titres souverains. (Les obligations IFF seraient probablement émises avec une petite prime par rapport aux obligations souveraines AAA, mais dans la fourchette des taux appliqués aux titres AAA.) Il est proposé de remplir cette condition en n'empruntant qu'une proportion, déterminée avec prudence, des engagements des bailleurs de fonds vis-à-vis de l'IFF. En émettant un volume d'obligations inférieur au volume total (100 %) des engagements des bailleurs de fonds, l'IFF disposera d'un excédent de garantie suffisant pour couvrir les risques de non paiement, qui tiennent principalement au fait que si des emprunteurs au FMI accumulaient des arriérés sur des périodes prolongées, les bailleurs de fonds ne seraient plus tenus de concrétiser leurs engagements par des paiements.

6. L'efficacité de la structure de l'IFF et les risques qui lui sont inhérents sont reflétés dans la **proportion des fonds avancés**, qui est la proportion des montants engagés qui peuvent être empruntés pour financer le développement. Avec le concours de Goldman Sachs et de Standard & Poor, le Trésor du Royaume-Uni a procédé à des simulations de Monte-Carlo dans lesquelles les pays admissibles à emprunter à l'IDA sont les bénéficiaires potentiels de l'IFF et les pays du G7 sont les bailleurs de fonds. Si l'on suppose qu'un pays bénéficiaire défaillant réussira à apurer ses arriérés envers le FMI au bout de 4 ans (ou 7 ans), pour maintenir la notation AAA des obligations IFF, environ 76 % (ou 66 %) des engagements des bailleurs de fonds pourront être transformés en émissions d'obligations. La décote nécessaire aux fins de la mobilisation des fonds diminuera au fur et à mesure que l'échéance finale des obligations se rapprochera.

7. L'efficacité de la structure de l'IFF, et les risques qui lui sont inhérents, sont ainsi reflétés dans le **taux d'anticipation**, qui est la proportion des montants promis qui peuvent être empruntés et seront disponibles pour le financement du développement. Avec le concours de Goldman Sachs et de Standard & Poor, le Trésor du Royaume-Uni a procédé à des simulations de Monte-Carlo utilisant les pays éligibles à des crédits de l'IDA en tant que bénéficiaires de l'IFF et en supposant que le financement est assuré par des bailleurs de fonds appartenant aux pays du G7. En supposant que les pays bénéficiaires sortent des arriérés du FMI au bout de 4 ans (ou 7 ans), pour conserver la note AAA des obligations IFF, environ 76% (ou 66%) des engagements des bailleurs de fonds pourraient être transformés en émissions d'obligations. Avec le temps, la décote requise serait réduite, les obligations s'approchant de leur date d'échéance.

7. La proportion de fonds avancés dans le cadre de l'IFF dépend d'un certain nombre d'hypothèses, dont la composition et la notation des bailleurs de fonds participants ; le risque de défaillance des bénéficiaires de l'aide et, partant, du non paiement des bailleurs de fonds à l'IFF conformément à la condition de financement de haut niveau ; la durée estimative des arriérés de paiement d'un bénéficiaire défaillant ; enfin, la composition du financement. Il est également présumé que les flux de l'IFF revêtiront la forme de dons. S'ils sont en fait utilisés sous forme de prêts, tout remboursement effectué au titre d'un aide fournie par l'IFF hors don aurait pour effet d'accroître le volume des fonds mobilisés.

8. Le modèle mis au point pour déterminer la proportion des fonds avancés par l'IFF a été testé dans le but d'évaluer l'impact de la modification de paramètres clés tels que la

fréquence des défaillances des emprunteurs et la composition des bailleurs de fonds. (Il convient de noter que les hypothèses sur la base desquelles le taux de défaillance dans le scénario de base a été calculé et le modèle utilisé pour déterminer le scénario de base et la sensibilité des paramètres ont été formulées par des entités extérieures à la Banque). Les résultats initiaux semblent montrer que c'est à l'**hypothèse relative à la durée moyenne des arriérés** que le taux de défaillance est le plus sensible dans le scénario de base. Ce dernier suppose que les emprunteurs continuent d'être en défaut de paiement pendant quatre ans. Lorsque l'on allonge cette période de deux ans (pour s'aligner sur les observations du FMI et de l'IDA), la proportion des fonds avancés diminue d'environ six points de pourcentage. Les résultats donnés par le modèle sont également très sensibles aux **probabilités de défaillance** des différents pays bénéficiaires. Il s'ensuit que, outre les probabilités de défaillance elles-mêmes, les hypothèses adoptées sur la notation des emprunteurs (la plupart des pays qui bénéficieraient d'un financement de l'IFF ne sont pas notés par les agences de notation) et la répartition des risques entre les emprunteurs ont un effet très important sur la détermination de la proportion des fonds avancés.

9. Un certain nombre de scénarios ont été étudiés qui **associent différentes modifications** des paramètres clés. Certains de ces scénarios ont un impact substantiel sur la proportion des fonds avancés. Par exemple, l'association de probabilités de défaillance plus fortes à une période d'arriérés de huit ans a pour effet d'abaisser la proportion des fonds avancés de près de 20 points de pourcentage.

10. Les résultats du modèle sont moins sensibles qu'on ne pourrait s'y attendre à la modification de l'hypothèse relative à la **corrélation** entre les défaillances des emprunteurs. Le scénario de base fait intervenir les coefficients de corrélation pour la région considérée et pour le monde entier. Or, des variations même très importantes de ces coefficients ont un impact relativement limité sur la proportion des fonds avancés. C'est pourquoi, les services de la Banque examinent diverses autres méthodes qui pourraient être retenues pour prendre en compte les corrélations dans le modèle.

11. Les tests de la structure financière de l'IFF, de son efficience et des caractéristiques des risques se poursuivent.